



SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Sélection d'un Cabinet de Consultants chargé du Contrôle et de la Supervision des travaux de remplacement du Câble de Garde à Fibres Optiques OPGW du RIMA/SOGEM et des travaux de fourniture et mise en place d'un Dispatching de Repli à Kayes au Mali

1. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) à travers la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM) a, dans le cadre de son programme d'investissement a l'intention d'utiliser une partie du montant destiné au budget d'investissement pour effectuer les paiements au titre **du contrat relatif au Contrôle et la Supervision des travaux de remplacement du Câble de Garde à Fibres Optiques OPGW du RIMA/SOGEM et des travaux de fourniture et mise en place d'un Dispatching de Repli à Kayes au Mali.**

2. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali a l'intention de procéder, sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Cabinet de Consultants pour **le contrôle et la supervision des travaux de remplacement du Câble de Garde à Fibres Optiques OPGW du RIMA/SOGEM et des travaux de fourniture et de mise en place d'un Dispatching de Repli à Kayes au Mali.**

3. Les travaux portent sur le remplacement de l'actuel fibre OPGW sur tout le RIMA par un nouveau câble de garde à fibres optiques comportant 48 brins FO soit une capacité de 24 paires et la réalisation d'un centre de Repli pour le Dispatching de Manantali qui consistera à créer un miroir de l'existant dans la ville de Kayes au Mali, afin de permettre d'assurer une exploitation du RIMA en cas d'indisponibilité du dispatching principal localisé à Manantali

Les prestations attendues du Consultant comprennent le contrôle et la supervision des fournitures et travaux y compris la garantie opérationnelle afin d'assurer leur bonne exécution conformément aux normes et standard internationaux en vigueur.

Le Consultant devra définir avec les différentes entités concernées par le projet (le Maître de l'Ouvrage (SOGEM) et son Exploitant, SEMAF-SA), la meilleure solution qui devra être déployée afin de ne pas interrompre les services actuels lors des opérations de remplacement du câble OPGW et de mise en place du dispatching de repli.

Le Consultant doit mettre en œuvre sa compétence pour l'atteinte des objectifs missions ci-dessus.

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le personnel du Maître d'Ouvrage affecté au projet pendant toute la durée de la mission. A cet effet, il définira pour ce personnel, un programme de formation à réaliser par lui-même et par l'entreprise et supervisera la mise en œuvre de ce programme qui doit intégrer tous les aspects liés à

l'ingénierie et à la maintenance du nouveau réseau CGFO du RIMA et du nouveau dispatching de repli.

4. Les Services de Consultant (« Services »), sans être limitatifs consistent à la réalisation des activités suivantes :

- ✓ Approbation et la validation des plans d'exécution
- ✓ Participation à la réception des équipements en usine et sur les sites respectifs
- ✓ Assurer le contrôle et la Supervision des travaux sur sites ;
- ✓ Assurer le suivi de la garantie opérationnelle ;
- ✓ Assister le MO dans le suivi des dispositions des contrats

5. La Direction Générale de la SOGEM invite les candidats ou groupements (Cabinets/Sociétés/bureaux) admissibles, qualifiés, intéressés et disponibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. L'établissement de la liste restreinte sera basé sur les critères, non limitatifs, suivants :

- a) les qualifications des candidats (qualifications générale et spécifique y compris maîtrise du réseau CGFO du RIMA ou du WAPP vu la criticité et /ou de la mise en place d'un dispatching de repli) ;
- b) les moyens humains ;

La sélection du Cabinet de Consultants se fera suivant la méthode **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.**

La SOGEM se réserve le droit d'exiger ou de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis pendant l'examen des dossiers.

Seules les missions qui font l'objet d'attestations émises par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt mais tout marché ou contrat avéré ou vérifiable par le Maître d'Ouvrage sera valable.

Plusieurs firmes peuvent s'associer pour présenter une candidature commune.

6. Les manifestations d'intérêt, en langue française, doivent être déposées, au plus tard le 09 octobre 2023, à **12 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Sélection d'un Cabinet de Consultants chargé du Contrôle et la Supervision des travaux de remplacement du Câble de Garde à Fibres Optiques OPGW du RIMA/SOGEM et des travaux de fourniture et mise en place d'un Dispatching de Repli à Kayes au Mali »**, aux adresses ci-après :

**a) Direction Générale de la Société de Gestion de Manantali (SOGEM)
Adresse : Hamdallaye ACI 2000 Bamako, République du MALI/Secrétariat du
Directeur Général, 4^{ème} étage**

Ou

ACI 2000 Parcelle N° 2501 -- BP E-4015 - BAMAKO - République du Mali
Tél. 00 223 20 23 32 86 / 00 223 20 23 26 57 - Fax : 00 223 20 23 83 50
Site web : www.sogem-omvs.org

b) courriels suivants: moussa.cisse@sogem-omvs.org ; amadou.dembele@sogem-omvs.org
et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

7. Les firmes de consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires
aux adresses suivantes : moussa.cisse@sogem-omvs.org ; amadou.dembele@sogem-omvs.org
et seydou.sidibe@sogem-omvs.org.

Fait à Bamako, le 20 septembre 2023

Le Directeur Général de SOGEM

Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE

ms